

Décision n° 2017/44/DG du 20 mars 2017 de la Directrice Générale de l'Agence nationale du développement professionnel continu portant cessation de fonctions des membres des commissions scientifiques indépendantes

1

La Directrice générale de l'Agence nationale du développement professionnel continu,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 4021-13 et R. 4021-19;
Vu le décret n°2016-942 du 8 juillet 2016 relatif à l'organisation du développement professionnel continu des professionnels de santé ;
Vu l'arrêté du 11 juillet 2016 portant nomination à l'Agence nationale du développement professionnel continu ;
Vu l'arrêté du 28 juillet 2016 portant approbation de la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Agence nationale du développement professionnel continu » ;
Vu la décision n° 2016/07/DG du 3 novembre 2016 de la Directrice Générale de l'Agence nationale du développement professionnel continu portant nomination des membres de la Commission Scientifique Indépendante des professions paramédicales et des préparateurs en pharmacie ;
Vu la décision n° 2016/11/DG du 8 novembre 2016 de la Directrice Générale de l'Agence nationale du développement professionnel continu portant nomination des membres de la commission scientifique indépendante interprofessionnelle.

Décide :

Article 1

Il est mis fin à compter du 20 mars 2017, à leur demande, aux fonctions de Mesdames Caroline DEWAS, Vincente FREIDA et Hélène HERNANDEZ et de Monsieur Samuel POUPLIN, membres de la Commission Scientifique Indépendante des professions paramédicales et des préparateurs en pharmacie.

Article 2

Il est mis fin à compter du 20 mars 2017, à leur demande, aux fonctions de Mesdames Vincente FREIDA et Hélène HERNANDEZ, membres de la Commission Scientifique Indépendante interprofessionnelle.

Article 3

La présente décision entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'Agence nationale du DPC et fera également l'objet d'une publication au Bulletin Officiel Santé-Protection Sociale-Solidarité.

Fait le 20 mars 2017

Michèle LENOIR-SALFATI
Directrice Générale de l'Agence
nationale du DPC

